



MAI 2021

1. Le portrait d'un conseiller



Mireille VINCENT née le 13 juillet 1963 je suis mariée et nous avons une fille, Léa 18 ans. Nous résidons au 35 grande rue depuis 1988 dans ce petit village qui a été notre coup de cœur.

J'exerce depuis 38 ans la profession d'agent de maitrise et formatrice finition dans la fabrication de chaussures.

En 2014 j'ai rejoint le conseil municipal auprès de François FORIN pour une première expérience puis ce 2ème mandat auprès de Vincent MARTIN car cela me plaît de m'investir pour une commune aussi belle que la nôtre.

2. Compte Administratif 2020 et Budget Primitif 2021

Les conseillers municipaux ont approuvé les écritures comptables de l'année 2020 et voté le budget primitif 2021.

Voici un résumé :

	BP 2020	Réalisé 2020	Résultats 2020 reportés en 2021	BP 2021
Fonctionnement Dépenses	547 663.00€	299 328.02€		641 137.00€
Fonctionnement Recettes	547 663.00€	565 587.20€	266 259.18€	641 137.00€
Investissement Dépenses	667 269.00€	300 782.86€		479 081.00€
Investissement Recettes	667 269.00€	309 436.34€	8 653.48€	479 081.00€

3. Bilan de la première année de mandat

Après 11 mois de l'arrivée effective de l'équipe constituée par Vincent MARTIN, voici la liste des projets réalisés :

- Ecoles :
 - Réouverture des écoles maternelle et primaire le 25/05/2020

- Ecole maternelle : Mise en place d'écrans numériques Avril 2021, l'école élémentaire prochainement...
- Réfection de l'escalier menant aux appartements situés au-dessus des classes de l'école maternelle.
- Aire de jeux :
 - Remise en état des jeux de l'aire accueillant les plus petits
- Travaux Chvêrue :
 - Reprise de la 3^{ème} tranche des travaux d'aménagement en Chvêrue le 2 juin 2020 avec une finalisation début décembre.
- Eglise :
 - Remise en état dans le clocher du coffret de gestion électronique
- Fêtes et animations :
 - Les 8 et 9 août, la fête foraine s'est installée près du stade. En soirée, un apéritif, un barbecue et un feu d'artifice ont accueilli des participants joyeux
- Environnement :
 - La plateforme des containers de tri a été améliorée avec l'ajout de containers, mise en place d'un socle en béton et réalisation d'un bitume pour y accéder
 - Distribution de compost
- Fleurissement :
 - Avec l'accord des vignerons, fleurissement d'une première partie de rangs de vignes avec plantations d'une centaine de rosiers, dans la bonne humeur, par une équipe de volontaires motivés
 - 6 nouveaux pots d'ornements floraux ont été installés en grande rue, d'autres aménagement vont suivre...
- Les Roises :
 - Curage des trous d'eau et nettoyage de leurs abords
 - Nivellement de la terre végétale dans le terrain mitoyen
- Cimetière :
 - Réparation de la fontaine à eau
 - Changement du grillage d'enceinte.
- Terrain de foot :
 - Investissement de nouveaux poteaux de but.
- CCAS :
 - Le contexte sanitaire n'ayant pas permis de réunir nos aînés autour d'un repas convivial, une distribution de « repas -box » ou de paniers gourmands a eu lieu le 18 janvier dernier.
- Création d'une commission jeune en cours
- Uniformisation de la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire communal, taux de 3%.

4. Projets et actions pour 2021

- Etudes :
 - Une étude thermique, pour la salle Jeanne d'Arc, a été initiée, la finalisation du projet d'amélioration thermique de la salle se précise.
 - Sécurité incendie pour le « haut du village » : une étude technique est en cours ainsi que la préparation des demandes de subventions.
 - Presbytère : Etude de faisabilité du lieu.

- Circulation routière dans le village : étude de l'amélioration de la sécurité pour tous les usagers
- Aire de jeux située près du terrain de foot : étude en cours pour la mise en place de divers aménagements
- Eclairage public : Travaux d'amélioration du réseau, suite à la fin de la vente des ampoules « ancienne génération », passage en LED avec dans un premier temps le secteur des « Pâchenottes »
- Création d'une marelle dans la cour de l'école maternelle
- Travaux en forêt sur la parcelle 17
- Mise aux normes de l'accessibilité de l'Eglise aux paroissiens (entrée côté cimetière)
- Cimetière : Installation d'un nouveau columbarium composé de 6 cases doubles
- Achat d'un broyeur de végétaux permettant de réutiliser les déchets verts
- Achat de bancs et de poubelles en pierre pour améliorer et aménager les circuits pédestres de la commune.

5. Inscriptions scolaires à l'école maternelle ou élémentaire pour la rentrée 2021

Ces inscriptions concernent :

- les enfants nés en 2018, qui entrent en Petite Section.
- les nouveaux arrivants, inscrits dans une autre école en 2020-2021
- les élèves entrant en CP à la rentrée de septembre 2021.

La Toute Petite Section ne sera pas ouverte à la rentrée et pour l'année 2021-2022, en raison des effectifs. Elle concerne les enfants nés en 2019.

Les familles doivent **contacter en premier lieu la mairie, avant le 5 juin 2021**, qui procédera à l'inscription administrative de l'enfant.

Il faut fournir à la mairie de préférence par mail :

- une copie du livret de famille (page parents et page enfant) (copie, scan ou photo du document)
- un justificatif de domicile (copie, scan ou photo du document)

Mairie Lucey : mairie.lucey54@orange.fr 03.83.63.88.30

Ensuite, si la situation sanitaire le permet, les deux directrices des écoles accueilleront ensuite les familles afin de procéder à l'admission sur rendez-vous (demande par mail à privilégier ou par téléphone en laissant un message et vos coordonnées téléphoniques sur le répondeur).

École maternelle : ce.0542206e@ac-nancy-metz.fr 03-83-63-87-08

École élémentaire : ce.0541751k@ac-nancy-metz.fr 03-83-63-81-92

Dans le cas d'un rendez-vous physique à l'école, merci de vous munir du livret de famille, du certificat d'inscription fourni par la mairie de votre domicile lors de l'inscription administrative (si vous l'avez en votre possession), du carnet de santé, ainsi que d'un certificat de radiation pour les élèves qui arrivent d'une autre école (si possible).

Si vous ne pouvez vous déplacer pour les raisons sanitaires ou autres raisons, merci de nous envoyer les documents par mail aux adresses ci-dessus. Vous pouvez aussi déposer des copies de chaque document dans la boîte aux lettres de l'école.

Merci de préciser vos coordonnées téléphoniques lors de chaque contact.

6. Objets trouvés

Régulièrement, nous recevons des clés trouvées dans les rues ou chemins du village... N'hésitez pas à venir en mairie !

7. Site internet : www.lucey.fr

La mise à jour du site internet de la mairie est actuellement en cours ! N'hésitez pas à vous y rendre régulièrement

Les associations sont également invitées à communiquer tout élément qui pourrait être intéressant en termes de communication... Coordonnées, date et lieu animation, activités

8. Elections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021

Les élections départementales et régionales sont prévues les dimanches 20 et 27 juin 2021. Les inscriptions sur les listes électorales sont prises en compte jusqu'au 14 mai 2021. La démarche peut se faire en mairie ou directement en ligne via le site du service-public.fr.

Un appel au volontariat est lancé ! Toute personne inscrite sur la liste électorale de Lucey peut-être assesseur à condition d'être vaccinée. Si vous êtes intéressé(e) mais que vous n'êtes pas encore vacciné(e), une attestation pour avoir accès prioritairement au vaccin vous sera délivrée par le Maire.

9. Incivilités

Il nous a été rapporté que des administrés avaient été interpellés pour s'entendre interdire des zones de stationnement principalement en chvée. Nous constatons effectivement un nombre croissant de véhicules dans les rues de Lucey.

Face à ce problème, nous vous rappelons que les places de stationnement qui se trouvent sur le domaine public ne sont pas attribuées et par conséquent il est important de savoir faire preuve de civisme et de savoir vivre.

10. Don du sang

La prochaine collecte du don du sang aura lieu le mercredi 16 juin 2021 de 16h00 à 19h30 dans la salle Michel SIMONIN

11. Reconnaissance de l'Etat de catastrophe naturelle « Sècheresse 2020 »

La Commune de Lucey a été reconnue par arrêté du 20 avril 2021 « NOR : INTE2112080A » publié au Journal officiel le 7 mai 2021.

Les victimes disposent de 10 jours à compter de la publication pour faire leur déclaration auprès de leur assurance.

L'arrêté est disponible en mairie et sur son site internet.